

Prime Communale Soltherm.

Que faire ?

- Toute personne souhaitant installer un chauffe-eau solaire peut bénéficier d'une prime communale de 250,00 €.

- Se présenter au service urbanisme (bureau n°3) avec les documents repris ci-dessous.

- **Documents à fournir :**
 - Demande de prime
 - Facture acquittée de l'installateur